



Amiens, le 24 novembre 2016

Communiqué de presse

Viabilité hivernale : Le préfet réunit les gestionnaires de voirie



Afin de maintenir la viabilité des axes en cas d'épisode neigeux, le préfet a réuni les gestionnaires de voirie pour étudier leurs dispositifs prévisionnels.

En cas d'événement neigeux important ou d'événement climatique exceptionnel, un dispositif spécifique de viabilité hivernale est prévu et sera mis en place, sous l'autorité du préfet, par les gestionnaires de réseaux autoroutiers (SANEF et DIR Nord-Ouest) et nationaux (DIR Nord), mais aussi en lien avec le Conseil départemental, qui a la charge des routes départementales et les collectivités (Amiens, Communautés de communes...).

La coordination des moyens s'effectuera par le Centre opérationnel départemental (COD), instrument de gestion de crise à disposition du préfet, installé en préfecture. Il regroupe l'ensemble des outils nécessaires à la conduite stratégique.

S'agissant de l'autoroute A1, en plus de ses moyens propres, la SANEF a recensé des moyens supplémentaires (chargeurs, niveleuses, PL équipés de lames de déneigement ou saleuses) et des dépanneurs poids-lourds et véhicules légers, qui seront pré-positionnés en cas de vigilance orange.

Par ailleurs, la SANEF a conventionné avec la Croix-Rouge pour venir en aide aux usages de la route qui seraient bloqués sur les axes routiers. Enfin, des sites ont été prévus pour le stockage éventuel des poids-lourds en cas d'interdiction de circuler.

Sur la RN 25, entre Amiens et Doullens, des filets anti-congères seront installés sur le secteur entre la Vicogne et Beauval.

Concernant la côte de Doullens, un dispositif spécifique sera mis en place avec le pré-positionnement en haut de la côte d'une dépanneuse dès le passage en vigilance orange.

Un stockage des poids-lourds est également prévu sur la rocade Nord d'Amiens en cas d'interdiction de circuler.

Pour la A 28, une camera est installée sur la côte de Bouttencourt pour suivre en temps réel les conditions de circulation.

Le Conseil départemental, qui gère 4600 km de route, renouvelle son dispositif de prévention et de gestion des itinéraires, réparti en fonction de la priorité des itinéraires avec possibilité de faire appel à des entreprises privées pour intervention de matériel de TP en cas de besoin.

Amiens et Amiens Métropole ont un plan de déneigement des principaux axes, notamment ceux desservant des établissements de sécurité, de secours et de santé.